



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE Piscine Châteaudun

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : 14 Janvier 2019 à 12H

SOMMAIRE

Table des matières

Objet du marché – Dispositions générales :.....	3
Objet du marché :.....	3
Mode de passation :.....	3
Division en lots	3
Décomposition en phases	3
Démarrage et délais de la mission	3
Groupement	3
Variantes	4
Modification de détail au dossier de consultation.....	4
Délai de validité des offres :	4
Dossier de consultation	4
Remise des offres	4
Transmission électronique de l’offre :	4
Signature des offres :.....	5
Format de fichiers composant l’offre :.....	5
Copie de sauvegarde :	5
Contenu de l’offre	5
Pièces relatives à la candidature	5
Pièces relatives à l’offre : un projet de marché comprenant :.....	7
Documents à fournir par le candidat susceptible d’être retenu	7
Sélection des candidatures et attribution du marché.....	7
Critères de sélection.....	7
Sélection des candidatures	7
Sélection de l’offre économiquement la plus avantageuse	8
Renseignements complémentaires.....	8

Objet du marché – Dispositions générales :

Objet du marché :

Le projet concerne la réhabilitation du centre Nautique Roger Creuzot, située à Châteaudun, 19 rue du Champdé.

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique.

Mode de passation :

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatifs aux marchés publics et de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Division en lots

Le marché n'est pas divisé en lots.

Décomposition en phases

La prestation est divisée en phases.

- Phase 1 : définition du programme et détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Phase 2 : conception
- Phase 3 : travaux
- Phase 4 : réception et mise en service

Démarrage et délais de la mission

La désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est prévue premier trimestre 2019.

La mission de l'assistant à maître d'ouvrage démarre à la notification du marché.

Elle s'achèvera à la plus tardive de ces deux dates :

- expiration des délais de garantie de parfait achèvement.
- levée des dernières réserves.

La durée prévisionnelle de l'opération est de l'ordre de deux ans, hors période de garantie de parfait achèvement, mais sera liée au phasage mentionné plus haut.

Groupement

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, la transformation en groupement solidaire pourra être exigée par l'Acheteur.

Variantes

Des variantes ne sont pas possibles, les candidats doivent impérativement répondre à l'offre de base.

Modification de détail au dossier de consultation

La Communauté de communes du Grand Châteaudun se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir soulever de réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses particulières (CCP) à signer
- L'acte d'engagement à compléter
- Le diagnostic déjà réalisé.

Remise des offres

Transmission électronique de l'offre :

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique, celles-ci devront parvenir avant les mêmes date et heure limites à l'adresse :

www.amf28.org/ccgrandchateaudun/

Afin d'éviter toute surcharge du réseau de transmission possible en cas d'envois multiples simultanés de documents lourds, provoquant ainsi un retard dans la transmission des offres, il est conseillé d'envoyer l'offre dans les heures précédant l'heure limite.

Les candidats devront faire le choix du mode de transmission :

- soit transmission papier par envoi postal recommandé ou dépôt contre récépissé,
- soit transmission par voie dématérialisée.

Les candidats ne sont pas autorisés à remettre leur offre sur support physique électronique.

Signature des offres :

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être signées au moyen d'un certificat électronique. (Articles 1316 à 1316-4 du code civil). En cas de groupement, le mandataire disposant des habilitations nécessaires signe seul la candidature et les offres au nom du groupement.

Les catégories de certificats de signature doivent être conformes au référentiel intersectoriel de sécurité, d'une part, et d'autre part, référencées sur une liste établie par le Ministère des Finances (listes disponibles sur <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>)

Format de fichiers composant l'offre :

Les offres devront être présentées sous format Microsoft office ou PDF (ou autre format compatible).

Les candidatures et les offres devront être présentées sous la forme d'un dossier informatique compressé sous un format .ZIP., envoyé sur la plate-forme qui demande ensuite la signature des documents.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent en parallèle de leur envoi électronique envoyer une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier à l'adresse indiquée ci-dessus (adresse de remise des offres sous format papier).

La copie de sauvegarde devra également parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde ».

Elle devra comprendre les pièces relatives à la candidature et à l'offre avec les pièces papier ou sur support physique électronique. Cette offre devra être signée quelque soit le support utilisé.

La copie de sauvegarde n'est utilisée qu'en cas d'offre électronique hors délai ou comportant un programme informatique malveillant (virus). Dans les autres cas, cette copie est détruite.

Contenu de l'offre

Le candidat aura à produire les pièces suivantes :

Pièces relatives à la candidature

- Un formulaire DC1 ou une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- Un formulaire DC1 ou lettre de candidature en cas de candidature groupées ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat tels que prévus à l'article 44 III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et précisés à l'article 2 de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles du candidat tels que prévus à l'article 44 IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et précisés à l'article 3 de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des principales prestations, en rapport avec l'objet du présent marché, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret n°2016-360, relatif aux marchés publics, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents susvisés.

Le DUME sous format électronique n'est toutefois pas accepté.

Conformément aux dispositions de l'article 53 du Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

En cas de groupement :

- Chaque membre devra fournir tous les documents requis des candidats. Toutefois, l'appréciation des capacités techniques, professionnelles et financières est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises.

- Soit tous les membres du groupement signent les documents à signer, soit le mandataire du groupement est habilité à le faire seul. Dans ce dernier cas, l'habilitation donnée par les cotraitants au mandataire pour signer l'acte d'engagement et autres pièces contractuelles, cotraitants au mandataire pour signer l'acte d'engagement et autres pièces contractuelles, devra être fournie.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Pièces relatives à l'offre : un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement

Cadre à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire.

- Le cahier des charges, à accepter sans modification ;
- Le mémoire justificatif et explicatif

Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

En application de l'article 55 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatifs aux marchés publics :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail (ou DC6)
- Un formulaire DC1 ou une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'articles 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Sélection des candidatures et attribution du marché

Critères de sélection

Seuls seront ouverts les plis qui auront été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de remise des plis fixées en page de garde du présent document.

Sélection des candidatures

Les critères de sélection sont :

- Capacités techniques au regard des moyens matériels et humains (compétence et qualification du personnel)
- Capacités professionnelles au regard des références, qualifications professionnelles et certifications d'identité professionnelle

Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Il est procédé à l'analyse des offres de chaque candidat retenu. Ces offres sont classées par ordre décroissant. Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 premiers candidats sur tout ou partie de l'offre.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- valeur technique des prestations : 60%
- prix des prestations : 40%

La valeur technique des prestations sera appréciée à partir des documents demandés. Elle se verra affectée une note de 0 à 20. La note sera pondérée du coefficient correspondant.

Le critère prix sera apprécié au vu de l'offre financière du candidat.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Communauté de Communes du Grand Châteaudun

2, route de Blois

28200 CHATEAUDUN

Les candidats désirant obtenir un renseignement technique ou se rendre sur le site devront s'adresser à :

Marie-Céline TYSSIER marie-celine.tyssier@grandchateaudun.fr